



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018**

**Date de convocation :**

23/11/2018

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Denis OLIVE (à Claude AYMERICH), Cécile LAVALL (à Claudie SERRE), Géraldine MIR (à Caroline PAGÈS), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Sylvia OLIVE (à Françoise CRISTOFOL), Philippe PIQUÉ (à William BURGHOFFER) pour voter en leur nom.

Étaient absents : Mmes Céline SALGUERO et Fatiha TAHARASTE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018/67 : MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA VILLE D'ILLE SUR TET AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT POUR L'ENTRETIEN DE LA ZAE DU CAMP LLARG**

La loi NOTRe consacre l'intercommunalité dans son rôle d'autorité organisatrice du développement économique local. Cette loi entraîne le transfert obligatoire des zones d'activités économiques communales à la communauté de communes au 1er janvier 2017.

Ainsi, les ZAE communales ont fait l'objet d'un transfert de l'animation économique, de gestion des espaces verts et de la voirie.

Les communes ayant conservé les moyens humains et matériels permettant l'entretien de la voirie et des espaces verts de ces zones, il est proposé de mettre à disposition de la communauté de communes nos moyens pour la zone Camp Llarg.

Une convention a été mise en œuvre pour fixer les modalités de la mise à disposition des services de la ville à la Communauté de Communes Roussillon Conflent pour l'entretien des espaces verts, des postes de relevage et de la voirie.

Le Maire fait lecture de la convention.

***Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,***

- **VALIDER** la convention de mise à disposition des services de la ville d'Ille Sur Tet à la Communauté de Communes Roussillon Conflent pour l'entretien de la ZAE du Camp Llarg

- **AUTORISER** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 29 novembre 2018



Le Maire,

William BURGHOFFER